

Cote du document:	EB 2017/122/R.44	
Point de l'ordre du jour:	18	
Date:	23 novembre 2017	F
Distribution:	Publique	
Original:	Anglais	



Investir dans les populations rurales

## Deuxième phase du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP2) du FIDA – Note conceptuelle

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Focal points:

Questions techniques:

Margarita Astralaga  
Directrice de la Division  
environnement et climat  
téléphone: +39 06 5459 2151  
courriel: m.astralaga@ifad.org

Eric Patrick  
Spécialiste de l'adaptation  
aux changements climatiques  
téléphone: +39 06 5459 2488  
courriel: e.patrick@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner  
Chef de l'Unité  
des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2974  
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-deuxième session  
Rome, 11-12 décembre 2017

---

Pour: Information

## Table des matières

A.	Vue d'ensemble	1
B.	Nos futures orientations: nouveautés de l'ASAP2	2

### Annexes

Annexe I	Théorie du changement, objectifs, effets et contribution de l'ASAP2 aux ODD
Annexe II	Différences entre l'ASAP1 et l'ASAP2

## Deuxième phase du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP2) du FIDA – Note conceptuelle<sup>1</sup>

### A. Vue d'ensemble

1. L'action du FIDA en faveur de la réalisation de l'objectif de développement durable (ODD) 13 et des autres ODD connexes est un élément intrinsèque de sa mission principale, à savoir atténuer la pauvreté et éradiquer la faim dans les zones rurales. L'ambition du FIDA est de veiller à ce que l'ensemble de son programme de prêts et dons contribue à la mise en œuvre des principales cibles des ODD, renforce la résilience et la capacité d'adaptation aux risques climatiques et aux catastrophes naturelles, et intègre des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets dans les politiques, stratégies et planification des pays.
2. Des politiques et des programmes d'investissement placés sous le signe de l'innovation sont nécessaires pour gérer ces nouveaux risques grandissants. Le Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP) fait partie de ces outils novateurs du FIDA qui sont largement appréciés. Il s'agit du plus important programme mondial d'adaptation en faveur des petits agriculteurs et une initiative phare du système des Nations Unies.
3. L'ASAP est le programme emblématique du FIDA destiné à renforcer la viabilité environnementale et la résilience face aux changements climatiques dans ses programmes d'investissement en faveur du secteur agricole. La première phase de l'ASAP (ASAP1) couvre une période de cinq ans, allant de septembre 2012 à septembre 2017. Au cours de cette période, le FIDA a programmé des dons ASAP d'un montant total de 305 millions d'USD pour aider 8 millions de petits exploitants vulnérables de 41 pays à faire face aux effets des changements climatiques et à développer des moyens de subsistance plus résilients.
4. L'ASAP a acquis une excellente visibilité internationale et est devenu un programme performant d'adaptation aux changements climatiques qui présente un intérêt à l'échelle mondiale. À son démarrage, l'ASAP1 a bénéficié d'un appui financier de la part de quatre donateurs bilatéraux. Trois ans plus tard, le groupe des donateurs intéressés par les questions climatiques au FIDA a plus que triplé, témoignant du haut degré de reconnaissance du programme sur le plan international. Les examens externes, réalisés par l'Overseas Development Institute (ODI)<sup>2</sup> en 2015 et par le Ministère du développement international du Royaume-Uni (DFID) entre 2013 et 2016, ont confirmé que le modèle opérationnel de l'ASAP était adapté à ses objectifs et prêt à évoluer en ce qui concernait l'ambition et l'éventail des pays bénéficiaires.
5. Plusieurs mesures novatrices ont été adoptées par l'ASAP. En voici quelques exemples: amélioration des services d'hydrométéorologie combinée à un meilleur accès aux informations climatiques, notamment SMS, services de conseil en agronomie; renforcement de la résistance du stockage après récolte aux aléas climatiques; renforcement des savoirs en matière de services de vulgarisation; et recherche appliquée (par exemple, sur les cultures résistantes au sel, aux inondations ou à la sécheresse).

<sup>1</sup> Voir la version complète de la note conceptuelle: <https://ifadbox.ifad.org/owncloud/s/Q1Bp60cRo3zgDBw>.

<sup>2</sup> ODI: "Adaptation for Smallholder Agriculture Programme (ASAP): Progress Review", (Rome: FIDA, 2015). <https://www.ifad.org/documents/10180/a13a8847-b871-4e9e-b18e-aab84de48606>

6. Toutes les activités appuyées par l'ASAP pourront à l'avenir être financées dans le cadre du programme de travail ordinaire du FIDA. En revanche, un appui technique spécialisé et un renforcement des capacités resteront nécessaires pour certaines activités particulièrement novatrices afin d'en optimiser l'efficacité.
7. Les enseignements tirés de l'ASAP1 à ce jour ont été pris en compte dans la conception de l'ASAP2<sup>3</sup>. Dans le cadre de l'ASAP2, la combinaison de l'appui en matière d'analyse en amont (évaluation de la vulnérabilité climatique, classements climatiques, critères climatiques dans les indicateurs et l'information) et de l'appui en aval (assistance technique et appui à l'investissement dans la conception et l'exécution des projets) sera poursuivie et affinée dans les opérations du FIDA. Au cours de cette deuxième phase, en revanche, l'appui de l'ASAP se concentrera sur l'assistance technique (au niveau politique et opérationnel), les investissements liés au climat provenant d'autres sources, tout en s'appuyant sur le travail déjà effectué dans le cadre de l'ASAP2.
8. En bref, le FIDA fera de l'ASAP2 un instrument essentiel pour appuyer efficacement son programme de transversalisation, faciliter la mobilisation des ressources, appuyer le renforcement des capacités et l'innovation, et faire appel à d'autres sources de financement.
9. L'ASAP2 permettra également de mobiliser un cofinancement autre que le FIDA, provenant, par exemple, du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Fonds vert pour le climat, en faveur d'investissements concrets pour le renforcement de la résilience du secteur agricole face aux changements climatiques en finançant des études techniques sur les questions climatiques. Cette nouvelle configuration est essentielle pour passer d'un modèle dans lequel la transversalisation des questions relatives aux changements climatiques cible un sous-ensemble d'États membres du FIDA et dépend de l'existence de mesures d'incitation du FIDA sous forme de dons, à un modèle dans lequel tous les États membres du FIDA pourraient concevoir des investissements climatiquement rationnels.
10. La présente note donne une vue d'ensemble des modalités de la deuxième phase du Fonds fiduciaire de l'ASAP qui a été validée par le Conseil d'administration du FIDA en décembre 2016. Elle doit être lue parallèlement au document EB 2016/119/R.20<sup>4</sup>, qui approuve la prolongation du Fonds fiduciaire de l'ASAP au titre d'une deuxième phase (2017-2025) afin de contribuer à la réalisation de l'objectif stratégique (OS) 3 du Cadre stratégique du FIDA 2016-2025 ("renforcer la viabilité environnementale et accroître la résilience au changement climatique des activités économiques des populations rurales pauvres")<sup>5</sup>.

## B. Nos futures orientations: nouveautés de l'ASAP2

11. Le financement ASAP reste l'un des piliers du programme de transversalisation des questions relatives aux changements climatiques du FIDA, qui contribue au programme de reconstitution des ressources établi par le FIDA dans ce domaine (contributions de base et contributions complémentaires non affectées) et au cofinancement. Pour concrétiser les ambitieux engagements qu'il a souscrits dans son plan en 10 points pour transversaliser les questions climatiques, le FIDA devra tenir compte des coûts supplémentaires qu'entraînent les changements climatiques pour le développement rural dans les programmes d'investissement. Dans ce contexte, le FIDA offre l'opportunité aux donateurs de compléter leurs engagements souscrits lors de la reconstitution des ressources par des

<sup>3</sup> Voir le tableau à l'annexe II, qui met en évidence les différences entre les deux phases.

<sup>4</sup> Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'instrument établissant le Fonds fiduciaire pour le Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne du FIDA (EB 2016/119/R.20).  
<https://webapps.ifad.org/members/eb/119/docs/french/EB-2016-119-R-20.pdf>

<sup>5</sup> Cadre stratégique du FIDA 2016-2025: Favoriser une transformation inclusive et durable du monde rural (EB 2015/116/R.4/Rev.1) <https://webapps.ifad.org/members/eb/116/docs/french/EB-2015-116-R-4-Rev-1.pdf>

contributions complémentaires non affectées réservées à la lutte contre les changements climatiques mais allouées par le biais du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP). Grâce aux efforts de transversalisation des questions relatives aux changements climatiques pendant la période de l'ASAP1, le SAFP prend désormais en compte la vulnérabilité climatique. Ces contributions complémentaires non affectées fourniront les rentrées nécessaires pour préserver la durabilité financière d'un programme de travail tenant compte des aspects climatiques.

12. Pour veiller à ce que les fonds de reconstitution de base du FIDA et le cofinancement apporté par des tiers soient affectés à des projets tenant compte des risques et résilients aux changements climatiques, le FIDA doit pérenniser un ensemble d'activités d'assistance technique qui ont fait leurs preuves pendant l'ASAP1. Ces activités sont de deux types: des activités en amont, essentielles pendant le processus de conception du projet, et des activités hors prêts en aval qui sont intégrées au budget de chaque projet et complètent les programmes d'investissement du FIDA au cours de leur période d'exécution.
13. En matière d'aide à la conception en amont, l'ASAP2 financera des activités qui permettront au FIDA et à ses partenaires de poursuivre la réévaluation des risques climatiques et environnementaux et des possibilités en la matière dans la conception de nouveaux projets du FIDA, qui sont entrepris conformément aux Procédures d'évaluation sociale, environnemental et climatique (PESEC) du FIDA. Sur la base de la note de risque climatique des PESEC, l'ASAP2 permettra de mettre en place différents types d'activités d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets dans un contexte d'investissement donné (par exemple, une chaîne de valorisation ou une région cible) et l'intégration des investissements connexes dans le budget et le cadre logique des projets. Le type d'appui envisagé comprend:
  - Le financement du déploiement d'experts techniques, notamment des spécialistes de l'adaptation, des économistes de l'environnement, des climatologues, des experts en gestion des ressources naturelles et en questions foncières, des professionnels en gestion des catastrophes, des experts en sauvegarde environnementale et sociale, des spécialistes et des chercheurs dans le domaine des sciences sociales, pour des missions de conception de projet et de programmation de pays.
  - Le financement par des partenaires de recherche d'études techniques ou de documents de travail qui décrivent le risque climatique, les possibilités liées aux changements climatiques et le contexte de vulnérabilité d'une intervention donnée du FIDA.
  - Le financement de produits de cartographie fondés sur l'observation de la planète et des systèmes d'information géographique pour décrire le contexte en matière de risque environnemental et climatique dans les zones de projet du FIDA ou les chaînes de valorisation ciblées par ce dernier.
  - Le financement de processus participatifs pour établir des données de référence spécifiques sur la résilience dans des lieux vulnérables.
  - Le financement de la mobilisation de groupes de parties prenantes spécifiques, notamment des entités du secteur privé, des institutions participant au cofinancement ou des partenaires du réseau de savoirs, qui pourraient contribuer à l'intégration des questions climatiques et au cofinancement dans ce domaine.
  - Le financement d'actions de communication et de sensibilisation qui contribueront à faire des projets un élément de concertation sur les politiques nationales intégrant la question des changements climatiques.

- Le financement d'une formation technique spécifique destinée au personnel, aux consultants et aux équipes de projet du FIDA, ainsi qu'aux pouvoirs publics partenaires, aux questions liées à la protection de l'environnement et aux changements climatiques, et à la pertinence de ces questions avec les programmes stratégiques et des idées de projet spécifiques.
14. En ce qui concerne les activités d'assistance technique en aval, qui sont intégrées dans la conception de chaque projet, les fonds de l'ASAP2 serviront à ce que l'exécution du projet tienne compte des risques et des aspects climatiques. Pour cela, il faut:
- Encourager le transfert et la diffusion de technologies novatrices et de savoir-faire en matière d'adaptation et d'atténuation (notamment de technologies déjà utilisées dans un autre secteur, un autre pays ou un autre contexte de développement).
  - Faire participer les institutions du secteur agricole conformément aux engagements internationaux en matière de changements climatiques et des priorités nationales en matière d'adaptation, et éliminer les cloisonnements politiques (par exemple entre les ministères de l'agriculture et de l'environnement) qui entravent le flux d'informations climatiques et l'innovation au sein des structures étatiques.
  - Favoriser les évaluations climatiques, environnementales et sociales au moment de la programmation stratégique pour éclairer l'engagement du FIDA et les investissements de reconstitution au niveau des pays afin d'améliorer les résultats en matière de développement.
  - Contribuer à des analyses détaillées des risques climatiques pour les projets à haut risque, en particulier pour faciliter une utilisation plus systématique par les autorités nationales ou locales de l'information sur le risque climatique.
  - Améliorer les processus et les structures dans les programmes d'investissement du FIDA en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes, en vue d'accroître la participation des femmes aux activités d'adaptation aux changements climatiques et les avantages qu'elles en retirent.
  - Élaborer des approches et des processus permettant aux projets d'exploiter et de maximiser les avantages sur la nutrition d'une agriculture résiliente aux changements climatiques.
  - Renforcer la participation d'entités du secteur privé et d'institutions financières à des activités d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets dans les programmes d'investissement du FIDA.
  - Permettre et améliorer l'utilisation de l'information sur le climat par les petits exploitants.
  - Renforcer les capacités des groupes villageois sur les questions relatives aux changements climatiques et à la viabilité environnementale.
  - Renforcer la sécurité foncière et les droits relatifs aux ressources naturelles.
  - Élaborer des systèmes de gestion des savoirs sur les questions climatiques et améliorer la documentation et la diffusion des savoirs relatifs aux techniques agricoles résilientes aux changements climatiques et respectueuses de l'environnement.
  - Contribuer à l'élaboration de stratégies et de produits de communication sur les questions relatives aux changements climatiques dans les programmes d'investissement du FIDA.

15. L'ASAP2 intégrera plusieurs approches programmatiques novatrices. Ces apports au modèle opérationnel de l'ASAP1 sont essentiels à la pleine prise en compte des questions climatiques:
- La fourniture de contrats stratégiques d'assistance technique à des entités non gouvernementales afin de renforcer la prise en compte des questions climatiques dans les programmes de pays du FIDA. Il peut s'agir d'un programme de recherche sur les questions climatiques à l'appui d'un programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) ou de la prestation de services de conseil systématiques dans tous les projets du FIDA dans un contexte donné. Pour contribuer aux efforts d'adaptation dans les contextes fragiles et dans les pays ayant un portefeuille à haut risque, l'ASAP2 aura toute latitude pour cibler ces activités d'assistance technique directement avec les partenaires des Nations Unies, les entités non gouvernementales et les instituts de recherche.
  - Le déploiement de ressources sur le terrain, c'est-à-dire d'experts locaux ou internationaux ayant un savoir-faire dans le domaine des changements climatiques affectés à des institutions partenaires du FIDA ou à des bureaux de pays et fournissant des services de conseil technique spécifiques au projet à l'équipe de programme de pays. Les missions de supervision et les examens à mi-parcours permettront de déterminer la nécessité d'une telle assistance, qui sera de préférence fournie par des institutions de pays du Sud. L'ASAP2 pourrait financer des contrats de service avec des institutions régionales pour appuyer plusieurs projets dans différents pays, renforçant ainsi le transfert de savoirs Sud-Sud et le développement des capacités de conseil au niveau régional.
16. Le financement de guichets thématiques offre aux donateurs une nouvelle voie pour contribuer à l'avancement sur des thèmes spécifiques essentiels au développement d'une agriculture résiliente aux changements climatiques. Parmi ces guichets thématiques potentiels, on peut citer les technologies relatives aux énergies renouvelables, la collaboration Sud-Sud, la promotion de la participation des jeunes à la lutte contre les effets des changements climatiques, l'impact des changements climatiques sur la nutrition, et l'engagement des partenaires du secteur privé. La hiérarchisation de ces thématiques sera établie en coordination avec le programme de dons du FIDA, et des appels à propositions spécifiques seront lancés par le FIDA pour déployer par la suite un programme d'actions d'appui au portefeuille de projets thématiques.
17. Près de la moitié du portefeuille de l'ASAP1 porte sur le développement des chaînes de valorisation, d'une part car la vulnérabilité climatique ne peut être prise en charge exclusivement sur le terrain et d'autre part car les chaînes de valorisation offrent une possibilité de rémunération pour l'agriculture résiliente aux changements climatiques. La demande du marché peut être satisfaite par des produits issus d'une agriculture durable et résiliente aux changements climatiques; cela réduira les émissions de gaz à effet de serre du secteur commercial de l'alimentation, reliera davantage de petits exploitants aux chaînes de valorisation, créera des emplois et diversifiera les revenus. L'ASAP2 agira comme catalyseur, tout en appuyant l'engagement et en renforçant les capacités des partenaires du secteur privé appropriés, comme moyen de mobilisation et de durabilité.
18. L'ASAP2 sera principalement mis en œuvre grâce à deux volets d'assistance technique:
- Le premier volet des activités d'assistance technique appuyées par l'ASAP2 concerne la phase de conception en amont du cycle des projets du FIDA. Pour garantir la prise en compte systématique des risques dans chaque projet pendant la durée du Cadre stratégique du FIDA 2016-2025, l'ASAP2 apportera son appui à des activités de conception supplémentaires recommandées par

l'évaluation du risque climatique réalisée pour chaque nouveau projet dans le cadre des PESEC. Ces activités comprendront des évaluations de la vulnérabilité climatique, l'évaluation économique des effets des changements climatiques et des options d'adaptation dans différentes régions et chaînes de valorisation, ainsi que des activités de conception complémentaires.

- Le second volet de l'assistance technique concerne les activités intégrées dans le budget de chaque projet. Ces activités portent sur: le développement des capacités et des partenariats pour la gestion du risque climatique dans les institutions nationales; la gestion des savoirs et la concertation sur les politiques; l'appui à l'innovation en matière de possibilités précises d'adaptation aux changements climatique et d'atténuation de leurs effets et leur reproduction à plus grande échelle; le renforcement de la résilience à l'échelle des paysages. Au cours de la première phase de l'ASAP, ces types d'activités d'assistance technique ont représenté environ 47% de l'ensemble des activités financées par le Fonds fiduciaire de l'ASAP.
19. Une synthèse de la théorie du changement, des objectifs, des effets et de la contribution de l'ASAP2 aux ODD figure en annexe I; l'annexe II répertorie les principales différences entre l'ASAP1 et l'ASAP2 dans le contexte de la nouvelle architecture de financement de l'action climatique du FIDA.



## Théorie du changement, objectifs, effets et contribution de l'ASAP2 aux ODD

Théorie du changement de l'ASAP2: Renforcer la viabilité environnementale et accroître la résilience aux changements climatiques des activités économiques des populations rurales pauvres. Le FIDA doit poursuivre l'intégration des activités d'assistance technique en faveur de l'adaptation aux changements climatiques dans ses programmes d'investissement. Sans cet appui supplémentaire, le FIDA ne sera pas en mesure de pérenniser la transversalisation des questions climatiques dans ses programmes, de mobiliser des ressources auprès du secteur public et privé pour couvrir les coûts supplémentaires qu'impose la question des changements climatiques dans le développement rural, ni d'atteindre son objectif de prise en compte systématique des questions climatiques.				
Objectif stratégique <sup>6</sup>	Indicateur	Source de données	Objectif 2025 <sup>7</sup>	Cibles des ODD
Renforcer la viabilité environnementale et accroître la résilience aux changements climatiques des activités économiques des populations rurales pauvres	Nombre de membres de ménages de petits agriculteurs pauvres appuyés pour faire face aux effets des changements climatiques	Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI); indicateur du cadre de mesure des résultats de FIDA10	10 millions de personnes	1,5 2,4
Résultats au niveau du portefeuille	Indicateur	Source de données	Objectif 2025	Cibles des ODD
<b>1. Planification des investissements tenant compte des aspects climatiques:</b> Les programmes de pays et les programmes d'investissement du FIDA intègrent le risque climatique et l'information sur la vulnérabilité	Pourcentage de COSOP et de conceptions de projet du FIDA intégrant l'information sur les risques et les possibilités liés aux changements climatiques	COSOP, notes de stratégie de pays, notes d'examen des PESEC	100%	13,3
<b>2. Mobilisation de ressources pour couvrir les coûts supplémentaires liés aux changements climatiques:</b> Ressources du secteur public et privé pour couvrir les coûts supplémentaires liés aux changements climatiques pour l'agriculture paysanne	Montant total en USD mobilisé auprès de sources autres que le FIDA pour cofinancer les investissements liés au climat (adaptation et atténuation) dans les programmes d'investissement du FIDA	Examen du portefeuille de la Division environnement et climat, réserves du FEM et du Fonds vert pour le climat	300 millions d'USD	7,2 17,3
<b>3. Investissements pour la gestion du risque climatique:</b> Les programmes d'investissement du FIDA ciblent et budgétisent des actions visant à réduire les risques climatiques	Nombre de programmes d'investissement du FIDA prévoyant des investissements visant à réduire, à atténuer ou à transférer les risques liés au climat	Examen du portefeuille	100 projets	2,4
Résultats au niveau des projets (financés par l'ASAP2)	Indicateur	Source de données	Objectif 2025	Cibles des ODD
<b>4. Sensibilisation au risque climatique:</b> Utilisation plus systématique de l'information sur le risque climatique par les équipes de projet du FIDA, les institutions du secteur agricole et les petits exploitants	Nombre de personnes bénéficiant de services d'information sur le climat	Indicateur SYGRI OS3	1 000 000 personnes	13,1 13,3

<sup>6</sup> Objectif stratégique formulé dans le Cadre stratégique du FIDA 2016-2025: Favoriser une transformation inclusive et durable du monde rural.  
<https://webapps.ifad.org/members/eb/116/docs/french/EB-2015-116-R-4-Rev-1.pdf>.

<sup>7</sup> Tient compte des contributions du Fonds fiduciaire de l'ASAP2 d'un montant d'au moins 100 millions d'USD. Si les contributions sont d'un autre ordre, les objectifs devront être adaptés.

<b>5. Participation à l'élaboration des politiques:</b> Renforcement des relations institutionnelles entre les États membres du FIDA pour concrétiser les engagements climatiques internationaux et élaborer des plans d'adaptation nationaux.	Nombre d'États membres du FIDA dans lesquels les institutions du secteur agricole reçoivent un appui au renforcement des capacités et participent à l'élaboration de politiques en matière de changements climatiques	Examen du portefeuille	50 pays	13,2
<b>6. Autonomisation des femmes:</b> Participation accrue des femmes aux activités d'adaptation aux changements climatiques	Nombre de femmes déclarant l'adoption de pratiques et de technologies durables et résilientes aux changements climatiques	Indicateur SYGRI OS3	3 000 000 femmes	5,5
<b>7. Participation du secteur privé:</b> Renforcement de la participation d'entités du secteur privé et de groupements d'agriculteurs à des activités concrètes d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets	Montant total en USD mobilisé auprès d'entités du secteur privé pour appuyer des actions d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets	Examen externe	100 millions d'USD	17,3 17,17
<b>8. Sécurité nutritionnelle:</b> Adoption de mesures d'adaptation aux changements climatiques qui augmentent les cobénéfices nutritionnels pour les petits paysans et leurs familles	Nombre d'individus/de ménages recevant un appui ciblé pour améliorer leur nutrition	Indicateur SYGRI OS1	1 000 000 personnes	2,1 14,2
<b>9. Capacités de gestion des ressources naturelles:</b> Renforcement de la participation et de l'appropriation, chez les petits exploitants, concernant les décisions et les technologies liées à la gouvernance et à la gestion des ressources sensibles aux aléas climatiques	Nombre de groupes recevant un appui pour la gestion durable des ressources naturelles et des risques liés au climat	Indicateur SYGRI OS3	10 000 groupes	1,4 8,6 12,2 13,1 15,1
<b>10. Gestion des savoirs:</b> Développement des savoirs en matière d'approches et de pratiques agricoles résilientes aux changements climatiques au niveau national, régional et international	Nombre d'instances nationales, régionales ou internationales de concertation sur les questions climatiques auxquelles les projets appuyés par le FIDA ou ses partenaires contribuent activement	Suivi des produits/activités des savoirs liés à la question climatique	100 concertations	2,4 13,2 12,1

## Différences entre l'ASAP1 et l'ASAP2

	<b>ASAP – phase 1 (2012-2017)</b>	<b>ASAP – phase 2 (2017-2025)</b>
<b>À quoi les contributions des donateurs seront-elles affectées?</b>	Fonds fiduciaire de l'ASAP <sup>8</sup>	Fonds fiduciaire de l'ASAP <sup>9</sup>
<b>Quel est le lien entre les fonds des donateurs et la reconstitution des ressources du FIDA?</b>	Complémentaire	Supplémentaire
<b>Quels sont les pays bénéficiaires de ce fonds?</b>	Les pays les moins développés et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure	En fonction de la vulnérabilité climatique
<b>Quelles sont les modalités du financement?</b>	Dons	Dons
<b>À quoi vont servir les contributions des donateurs?</b>	Appui à la conception et à l'exécution Assistance technique Investissements concrets	Appui à la conception et à l'exécution Assistance technique
<b>Comment seront affectées les contributions des donateurs?</b>	En fonction de la vulnérabilité, de la demande du pays, des possibilités de reproduction à plus grande échelle, des conditions de prêt	En fonction des préévaluations du risque climatique, des engagements du pays en matière de changements climatiques, des conditions de prêt, des guichets thématiques
<b>L'affectation tient-elle compte des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) du FIDA?</b>	Non	Oui
<b>Possibilité de conceptions pleinement intégrées, les dons de l'ASAP étant intégrés au budget des projets?</b>	Oui	Oui
<b>Possibilité de dons additionnels pour des projets en cours?</b>	Oui	Non Mais: Un appui à des projets en cours peut être mis en place par le biais de contrats d'assistance technique ponctuels
<b>Possibilité de contrats institutionnels ponctuels pour l'assistance technique?</b>	Non	Oui
<b>Possibilité d'initiatives régionales ou transfrontières?</b>	Non	Oui
<b>Possibilité de dons directement à des groupes villageois, à des partenaires des Nations Unies, à des instituts de recherche locaux et internationaux?</b>	Non	Oui

<sup>8</sup> Voir Proposition d'un fonds fiduciaire pour le Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (EB 2012/105/R.45).

<sup>9</sup> Voir note 4.